

minera ces principes économiques, la solution des problèmes techniques nécessaires à leur accomplissement ne tardera pas.

J'ai donc l'honneur de suggérer que les deux pays s'occupent de la nomination de commissaires afin de discuter conjointement les problèmes présentés dans votre note, et ceux que j'ai exposés ici tendant à la formulation d'une convention appropriée à ce sujet.

Le gouvernement des Etats-Unis sera heureux de discuter plus amplement la considération des questions importantes intéressant les Grands Lacs et le Saint-Laurent, tel que suggéré dans votre note.

Veillez accepter, monsieur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

(Signé) FRANK B. KELLOGG.

5. *Communication du ministre du Canada, à Washington, au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à Washington.*

N° 64.

5 avril 1928.

MONSIEUR,—J'ai l'avantage de me reporter à votre note du 12 mars 1928, relative au projet de canalisation maritime du Saint-Laurent.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures y fait remarquer que tout en n'entrant pas absolument dans toutes les vues soumises dans ma note numéro 30 du 31 janvier 1928, pour ce qui a trait aux avantages réciproques que retireront les deux pays par suite de l'amélioration projetée, aussi bien qu'aux frais de construction imputables à chacun et à la répartition des dépenses entre les deux pays, les Etats-Unis sont disposés à admettre comme base de négociations les suggestions de la Commission consultative nationale exposées brièvement dans ma note relative à la répartition entre le Canada et les Etats-Unis, des travaux nécessaires en vue d'achever la canalisation maritime du Saint-Laurent.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures mentionne également que les Etats-Unis sont favorables à un chenal d'une profondeur minima de vingt-sept pieds, qu'ils admettent le principe d'effectuer les travaux dans la section internationale de manière à régulariser le débit des eaux du lac Ontario pour protéger tous les intérêts des sections purement canadiennes, y compris le port de Montréal, et consentent à soumettre à une direction technique mixte les plans et les travaux de la section internationale. Nous remarquons aussi que les Etats-Unis seraient disposés à élargir les cadres de la discussion de manière à y inclure l'étude de tout problème important se rattachant au bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, tel que suggéré dans ma note antérieure.

Dans votre note en question vous émettez certains doutes sur l'avantage de cette canalisation pour les deux pays, et sur la validité de quelques-uns des item qui paraissent sur la partie canadienne du bilan soumis à titre d'exemple par la Commission consultative nationale, et vous faites allusion aux difficultés que présentera la répartition des frais entre la navigation et l'énergie électrique. Au point où en sont rendus les pourparlers, il ne paraît pas nécessaire de discuter maintenant ces questions dans leurs détails.

Vous ajoutez que vous n'approuvez pas la recommandation de la Commission consultative nationale, laquelle représente intégralement son plan et sa proposition relative à la répartition du travail, à l'effet de donner droit de priorité aux travaux à effectuer dans la section nationale sur ceux de la section internationale afin de résoudre les difficultés de génie dans ce territoire, et afin d'assurer une consommation raisonnable de l'énergie exploitée sur le côté canadien. Etant